

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS

Avions A340-200/300

GPSSU LITTON (ATA 34)

1. APPLICABILITE :

Avions AIRBUS A340, modèles -211, -212, -213, -311, -312 et -313, tous numéros de série, équipés de GPSSU LITTON PN 465205-0302-0302 ou 465205-0302-0303, n'ayant pas reçu application de la modification AIRBUS 46961 (Bulletin Service (BS) AIRBUS A340-34-4089) ni de la modification 47327 (BS AIRBUS A340-34-4092).

2. RAISONS :

L'instabilité en température d'un oscillateur interne au GPSSU peut occasionner des erreurs de mesure des signaux satellite entraînant une erreur sur la position et l'altitude calculées par le GPSSU.

Cette erreur de calcul de position n'est pas détectée quand un seul GPS est en fonctionnement.

La Révision 1 de cette Consigne de Navigabilité (CN) en limite l'applicabilité aux seuls modèles d'avions AIRBUS A340 dont la liste figure dans le paragraphe 1.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

3.1. Les mesures suivantes sont rendues impératives à compter de la date d'entrée en vigueur de cette CN à l'édition originale :

3.1.1. Opérations :

- Les Approches de Non Précision avec le GPS en Stand-alone ou en Overlay ne sont pas autorisées.
- Le GPS doit être désélectionné avant d'entamer une Approche de Non précision.
- Le GPS doit être désélectionné pour le reste du vol si l'alarme ECAM "NAV FM/GPS POS DISAGREE" apparaît.

Insérer dans le Manuel de Vol (AFM) la révision temporaire (TR) 2.05.00/47 approuvée par la DGAC le 03 août 1999.

3.1.2. Libération des avions (dispatch) :

- Si un GPS est hors service, le système GPS doit être désélectionné.

3.2. Action terminale :

Au plus tard le 31 octobre 1999, sauf si déjà accompli, installer le GPSSU modifié suivant le BS AIRBUS A340-34-4089 ou le BS AIRBUS A340-34-4092.

REF. : AFM TR 2.05.00/47 approuvée par la DGAC le 03 août 1999.
Bulletin Service AIRBUS A340-34-4089
(ou toute révision ultérieure approuvée)
Bulletin Service AIRBUS A340-34-4092
(ou toute révision ultérieure approuvée).

| Cette Révision 1 remplace la CN originale 1999-355-123(B) diffusée le 08 septembre 1999.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

| **Edition originale : 18 SEPTEMBRE 1999**
Révision 1 : 27 SEPTEMBRE 2003